

Convocations : 10 avril 2015

Affichage : 16 avril 2015

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN

Excusé : Fabrice ELOY

Absent :

Procuration : Fabrice ELOY à Philippe DUPONT

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Vote des Budgets Primitif 2015

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget M14 qui s'équilibre de la manière suivante :

M 14	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 080 147 €	869 739 €
Recettes	1 080 147 €	869 739 €

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget M49 qui s'équilibre de la manière suivante :

M 49	Exploitation	Investissement
Dépenses	114 977 €	150 418 €
Recettes	114 977 €	150 418 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces deux budgets.

Le Conseil Municipal sera consulté pour tous travaux et investissements

Approbation des statuts du SIAVS

Le Maire présente à l'assemblée la délibération du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS) concernant la modification des statuts du SIAVS. En effet, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 4 de ses propres statuts (arrêté préfectoral du 16 décembre 2002) le comité syndical a décidé d'étendre ses compétences à la réalisation des travaux et à l'exploitation de l'ensemble des installations créées.

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de modification de statuts du syndicat et propose à l'assemblée de délibérer.

Où le projet de modification des statuts et la délibération du SIAVS, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle.

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que les lampes au sodium doivent être remplacées, que les armoires d'éclairage public doivent être mises aux normes et qu'un point lumineux rue de la Gare est à remplacer. Les devis correspondants sont acceptés par les Conseillers.

	Montant total des travaux	Montant pris en charge par la FDE	Contribution de la Commune
1- Mise en conformité des armoires EP	12 921 €	9 869 €	3 052 €
2 - Remplacement des lampes au sodium	15 414 €	6 704 €	8 710 €
3 - Remplacement d'un point lumineux	2 921 €	1 072 €	1 849 €

Une subvention supplémentaire au titre du dispositif idéal (20 %) sera sollicitée pour les projets 2 et 3.

Travaux à la Salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'aider la commune à réaliser ces travaux.

Fête du Village

A l'initiative de l'Entraide Communale un repas sera proposé aux habitants de la commune le dimanche midi de la fête.